



Place de parking promise oralement

Par **boubou**, le **17/08/2010** à **17:19**

Bonjour,

lors de la visite d'un appartement, le bailleur m'a signalé avoir à disposition une place de stationnement disponible mais non nominative sur la rue en plus de mon garage. Ceci était un constat oral lors de la visite mais pas mentionné dans le contrat. Hors pendant la période estivale, les places sont prises par les autres résidents qui me disent être prioritaires. Le propriétaire dit ne jamais avoir eu de soucis avec les locataires précédents et que la situation a évolué avec les divers mouvements dans l'immeuble et qu'il n'y ait pour rien et qu'avec un garage et la possibilité de se garer pas trop loin, il ne voit pas où est le problème. Les places en bas de l'immeuble sont disponibles, c'est vrai 10 mois sur 12 car il n'y a personne que puis je faire? Demander un dédommagement ou laisser tomber ?

Dans l'attente